

*Les subsides*

Depuis lors nous avons franchi une étape, en ce sens que nous avons non seulement le Livre bleu dans le cadre des prévisions budgétaires mais un guide qui nous indique la façon de nous en servir. Il fait voir aux députés comment se servir du Livre bleu, avec deux autres documents très importants qui sont les plans de dépenses du gouvernement et les plans de dépenses des ministères, lesquels on peut l'espérer seront élaborés par tous les ministères dans un très proche avenir.

En comparaison de l'information dont nous disposons en ce domaine, nous en avons bien peu dans le cas des sociétés de la Couronne; nous n'avons que les rapports annuels.

Dans le livre sur l'imputabilité, on a beaucoup parlé de restructurer certains comités de sorte que nous puissions non seulement procéder à un examen préalable des dépenses publiques, mais également suivre de façon permanente les programmes et les dépenses, examiner dans quelle mesure certains ministères et organismes publics s'acquittent de la mission qui leur est confiée, et en outre procéder à un examen minutieux des dépenses publiques *a posteriori*, de façon à pouvoir dire si les ministères ont atteint l'objectif qu'ils s'étaient fixé au départ. De cette façon, nous pourrions déterminer si nous en avons reçu pour notre argent.

J'ai été particulièrement intéressé par une recommandation que je vous proposerai: créer un comité permanent de la Chambre pour examiner d'une façon permanente tous les organismes para-gouvernementaux dont les sociétés de la Couronne. Le nombre de ces sociétés s'est accru au-delà de tout ce qu'on pouvait imaginer. Selon les données compilées par le bureau du contrôleur général le 30 novembre 1981, on compte 306 sociétés de la Couronne qui appartiennent en tout ou en partie aux contribuables canadiens. Les titres de ces sociétés sont détenus par le ministre au nom du peuple canadien. Mais nous ne pouvons exercer aucun pouvoir sur leurs dépenses. Nous n'avons même pas les données nécessaires pour déterminer si elles jouent un rôle utile.

En signalant que nous avons 306 sociétés de la Couronne fédérale, je pourrais ajouter qu'en 1982, leurs effectifs globaux s'élevaient à 263,000 employés. Leurs actifs comptabilisés s'élevaient à près de 67 milliards de dollars, leurs dépenses à plus de 30 milliards et leurs passifs à 57 milliards.

Ces données se comparent à celles qui concernent le gouvernement lui-même. Ainsi, les ministères emploient près de 221,000 fonctionnaires à l'exclusion des membres des Forces armées et de la GRC. Leurs dépenses ont dépassé les 75 milliards de dollars en 1982. Nous constatons ainsi que le rôle des sociétés de la Couronne est presque aussi important que celui des ministères. Pourtant, nous disposons de bien peu d'informations qui nous permettraient de bien examiner leurs activités.

J'ai été quelque peu ému par les échanges verbaux entre les libéraux et les conservateurs. J'estimais que le chef de l'opposition (M. Clark) était en train de faire un bon discours sur l'imputabilité des sociétés de la Couronne. Comme je l'ai déjà dit, je pense que les libéraux devraient écouter l'opposition puisqu'il y va de l'intérêt de tous les députés de s'assurer que les contribuables en ont pour leur argent. Nous devons examiner minutieusement la façon dont l'argent des impôts est

dépensé, pour nous assurer que les sociétés de la Couronne ne le dilapident pas.

Dans la majorité des sociétés de la Couronne dont le vérificateur général a examiné les comptes, il a été constaté que la gestion et le contrôle financiers laissaient fort à désirer. Pardessus le marché, les méthodes de gestion et de contrôle financiers dans ces sociétés de la Couronne, à toutes fins utiles, ne sont pas coordonnées et guidées par les organismes centraux du gouvernement; comme le vérificateur général l'a signalé. Ces constatations, jointes aux résultats de l'étude des mêmes pratiques au cours des années précédentes, ont conduit le vérificateur général à s'inquiéter vivement du fait que le Parlement et même le gouvernement aient perdu le contrôle des finances publiques. Je trouve cette situation déplorable.

Nous représentons ici ceux qui nous ont élus. J'ai personnellement constaté que le seul contrôle réel qui s'exerce sur le gouvernement et les sociétés de la Couronne vient de la branche exécutive du gouvernement, le conseil des ministres. Les députés libéraux de l'arrière-ban ont très peu à dire sur la façon dont les recettes fiscales sont dépensées. Les députés de l'opposition n'ont guère d'influence sous ce rapport. Qui plus est, nous avons peu de chose à dire lorsqu'il s'agit de déterminer si le gouvernement dépense l'argent des contribuables à l'avantage de ces derniers.

Six ans se sont écoulés depuis que le bureau du vérificateur général a révélé l'existence de failles majeures en ce qui a trait au contrôle et à l'obligation de rendre compte des sociétés de la Couronne. Le cadre législatif global qu'il fallait de toute urgence établir n'existe toujours pas. Rien ne permet de penser que l'on proposera bientôt de mesures législatives qui contraignent véritablement les sociétés de la Couronne.

Dans son dernier rapport annuel, le vérificateur général a présenté des recommandations qu'il importe, pour certaines, de souligner. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer le cadre législatif obligeant les sociétés de la Couronne à rendre des comptes afin d'y inscrire des dispositions qui touchent chacun des éléments suivants: l'autorisation et le mandat, le financement, la direction, le contrôle et les rapports. La mesure législative devrait prévoir la vérification intégrée obligatoire pour ces sociétés.

A moins que les sociétés de la Couronne ne permettent au vérificateur général d'effectuer une vérification intégrée, lorsqu'il règne de part et d'autre un climat de confiance, celui-ci ne peut qu'effectuer une vérification témoin des états que les comptables des sociétés auront bien voulu lui remettre. Toutes les sociétés de la Couronne devraient être tenues de se soumettre à une vérification intégrée. Cette dernière comporterait notamment un examen du mandat et des objectifs initiaux de la société. Je me demande également si ces méthodes permettent de mesurer la validité de ces objectifs et si la société s'en tient strictement au principe de l'économie et de l'efficacité. Le Vérificateur général n'est pas en mesure de juger de la validité des objectifs car ce faisant, il commettrait un geste politique et outre-passerait ses pouvoirs. Cependant, cette prérogative appartient sûrement au Parlement du Canada. Nous devrions pouvoir juger de cette validité à partir des études sur l'économie et l'efficacité réalisées par le Vérificateur lui-même.